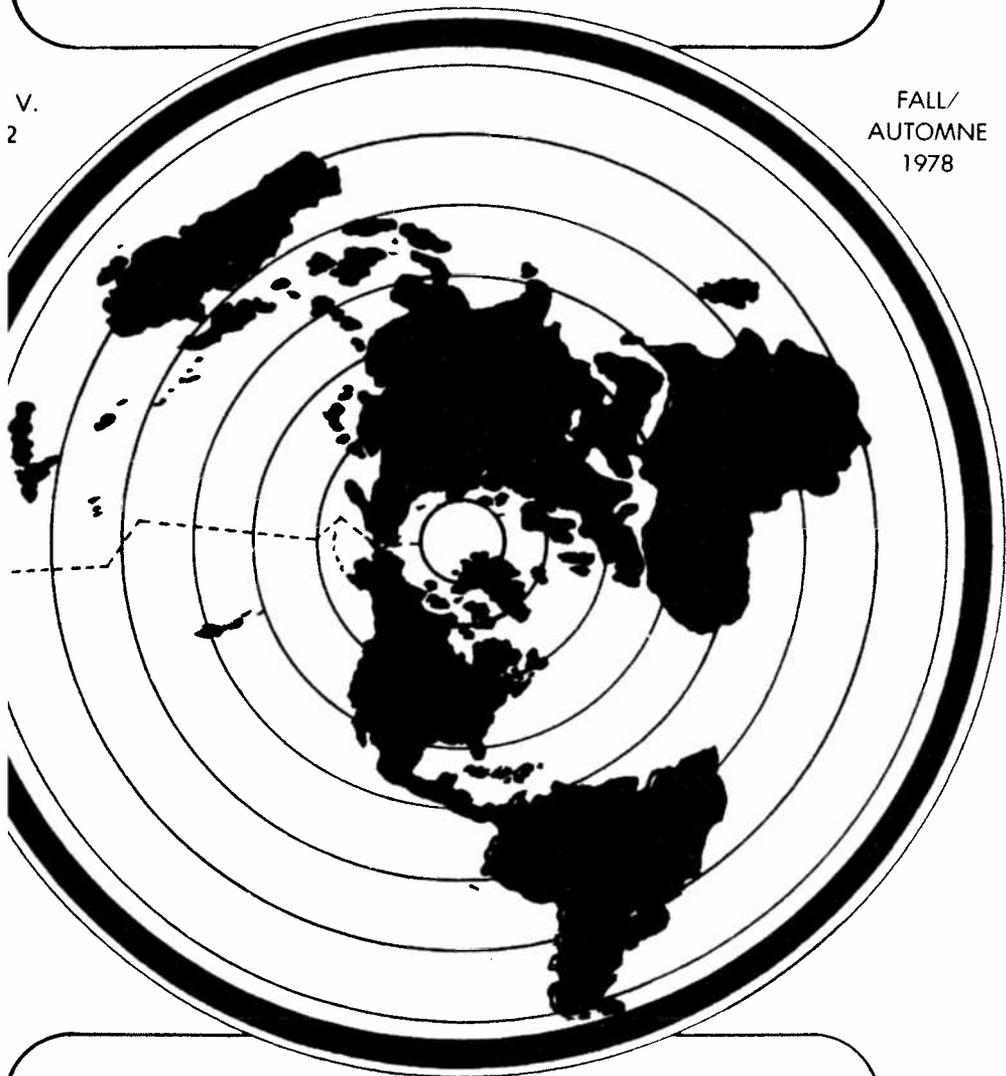


Canadian Review of Studies in Nationalism

V.
2

FALL/
AUTOMNE
1978



**Revue Canadienne des
Etudes sur le Nationalisme**

PUBLISHED AT THE UNIVERSITY OF PRINCE EDWARD ISLAND

LE NATIONALISME AU SEIN DES SYNDICATS QUEBECOIS

Avant d'entrer dans le vif de notre sujet, il convient de définir l'objectif de cet exposé et surtout d'en expliciter les limites. Il s'agit avant tout d'un aperçu analytique portant sur un long processus historique d'évolution dont le rythme varie selon les époques. Notre analyse privilégie, à cause de son intérêt immédiat, la période actuelle. Enfin, nonobstant la mention "syndicats" dans le titre, notre étude se situe pour l'essentiel au niveau des centrales et plus particulièrement au niveau des deux principales centrales québécoises, soit la Confédération des Syndicats Nationaux C.S.N.) et la Fédération des Travailleurs du Québec(F.T.Q.). Ceci signifie que nous faisons par le fait même abstraction de l'une des réalités de notre syndicalisme, à savoir la diversité entre les syndicats et à fortiori au sein des milliers de travailleurs syndiqués à l'intérieur d'une même centrale. Même si les tendances centrifuges sont plus fortes que les tendances monolithiques, il est possible à notre point de vue d'identifier assez clairement les positions des centrales syndicales sur les principaux problèmes de la société québécoise et en particulier sur l'importante question du nationalisme.

Entant donné le niveau de notre analyse, le matériel empirique que nous utilisons provient en majeure partie des documents officiels des centrales syndicales et d'une façon plus particulière des divers textes émanant des leaders syndicaux dont c'est le rôle de "définir la situation" pour les militants, la base et le grand public.

Comme dernière remarque préliminaire, soulignons que les périodes historiques sont forcément identifiées par des dates, mais que cela ne signifie nullement que l'évolution de l'idéologie syndicale soit linéaire ou que les différentes périodes historiques soient cloisonnées d'une façon étanche.

PREMIERE ETAPE: DU DEBUT DU SIECLE AUX ANNEES SOIXANTE(1)

1. La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

1A. Période pré-seconde Guerre Mondiale

Fondée à Hull en 1921, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (C.T.C.C.) se donnait, dès ses débuts, une "définition de soi" axée sur deux pôles, l'un nationaliste, l'autre confessionnel.

Il est intéressant de souligner que la première déclaration de principes définit "le national" dans une perspective pan-canadienne et anti-américaine plutôt que dans une perspective d'ethnie québécoise ou canadienne-française:

"La C.T.C.C. est une organisation essentiellement canadienne. Une des raisons de son existence, c'est que la plupart des ouvriers canadiens sont opposés à la domination du travail syndiqué canadien par le travail syndiqué américain. La C.T.C.C. croit que c'est un non-sens, une faute économique, une abdication nationale et un danger politique que d'avoir au Canada des syndicats relevant d'un centre étranger qui n'a ni nos lois, ni nos coutumes, ni notre mentalité, ni les mêmes problèmes que nous. Elle croit que le travail syndiqué canadien doit être autonome, régler seul ses propres affaires et ne pas se noyer dans une masse syndicale où ses initiatives sont impuissantes, sa volonté inefficace et sa propre vie impossible..."

"La C.T.C.C. est une organisation franchement et ouvertement catholique. Elle ne s'affilie qu'à des associations catholiques, elle adhère à toutes les doctrines de l'Eglise et elle s'engage à suivre toujours et en tout la direction du Pape et des évêques canadiens."

"La C.T.C.C. est catholique parce que l'Eglise veut que les ouvriers catholiques, s'ils s'associent, se fassent des organisations catholiques..."

Cette définition officielle du "national" est cependant actualisée en fonction d'une idéologie d'ethnie culturelle canadienne-française et catholique. Le décalage entre l'idéologie officielle et l'action est illustré, entre autres, par l'absence, dans la C.T.C.C., des anglophones catholiques pourtant nombreux à l'époque non seulement dans les rangs mais aussi dans la direction des syndicaux neutres à Montréal et à Québec. En fait, le syndicalisme catholique

visé à ses débuts à encadrer les travailleurs canadiens-français non seulement en tant qu'individus salariés, mais aussi et davantage, en tant que partie d'une communauté perçue comme homogène sur le plan culturel (ethnie, religion, valeurs).

L'idéologie initiale de la C.T.C.C. peut être résumée de la façon suivante: celle-ci se définit comme un missionnaire dont l'objectif est la défense des valeurs canadiennes-françaises traditionnelles contre ses adversaires qui sont l'industrialisation et le syndicalisme neutre au moyen d'une organisation syndicale réformée qui agit dans le respect de l'ordre et de l'autorité en collaborant avec le patronat et les pouvoirs socio-politiques.

Il faut comprendre que cette orientation revêt aussi un aspect "fonctionnel" pour le jeune et faible syndicalisme catholique qui doit, pour survivre et progresser, se ménager les faveurs des élites du milieu dont les employeurs compatriotes et co-religionnaires. De fait, si les syndicats de la C.T.C.C. réussissent à jeter des "têtes de pont" dans les industries de la construction et de l'imprimerie, c'est en partie grâce aux pressions qu'exercent les autorités religieuses sur les employeurs qui effectuent des travaux pour le compte des institutions confessionnelles (écoles, églises, hôpitaux, etc.). Mais comme les principaux secteurs des industries de base échappent à l'influence ecclésiastique, la C.T.C.C. est généralement confinée dans quelques entreprises canadiennes-françaises qui laissent entrer soit par "oeuvre patriotique" soit parfois pour empêcher l'implantation d'un syndicat international.(2)

A cause de sa marginalité, la C.T.C.C. subit davantage que le syndicalisme international les effets de la dépression des années trente, de sorte que ses effectifs atteignent presque le seuil de la disparition au moment où une certaine reprise économique amorce une relance de l'action syndicale.

Cette première phase de l'histoire de la C.T.C.C. se termine au début de la Seconde Guerre Mondiale en présentant les caractéristiques de ce que certains auteurs ont appelé "le nationalisme de conservation."⁽³⁾ Ce nationalisme véhicule l'image d'une communauté canadienne-française fondée sur des particularismes d'ordre culturel où la fraternité et la foi priment sur les tensions de classe et où les institutions s'efforcent non seulement de préserver le "statut quo" mais aussi à revenir au "statu quo" antérieur de la société pré-industrielle.

1B. *La maturation: 1940-1960*

La période 1940-1960 est marquée chez la C.T.C.C. par une restructuration et par le développement d'une combativité syndicale modelées sur celles du syndicalisme nord-américaine, par la montée d'un leadership à mentalité syndicale et par l'amorce d'une nouvelle orientation idéologique, donc une étape importante sera franchie au moment de la déconfessionalisation en 1960.

Les valeurs clérico-nationalistes constituent encore, en 1940, une composante privilégiée de l'idéologie de la C.T.C.C. L'orientation négative initiale a cependant fortement diminué. Néanmoins, le concept d'ethnie canadienne-française constitue encore un symbole d'identification, de personnalisation et de différenciation dont on s'enorgueillit et dont on tire satisfaction parce qu'il représente un système de valeurs supérieures. L'extrait suivant du rapport moral du président au congrès confédéral de 1944 est éloquent:

“Plus que jamais nous avons maintenant la conscience que notre philosophie sociale, qui se concrétise dans la triple collaboration entre la morale chrétienne, l'organisation professionnelle et l'Etat, nous a permis de poser dans le Québec les premiers éléments de la démocratie industrielle.”
'(4)

L'idéologie de la C.T.C.C. est alors structurée autour d'un double nationalisme, autonomiste et pan-canadien, présent pendant toute la période 1940-1960 et d'une adhésion doctrinale aux principes de l'encyclique *Quadragesimo Anno* dont l'influence se manifeste principalement pendant les années 1940-1950.

Pour la C.T.C.C., l'autonomie provinciale doit être un instrument au service des valeurs clérico-nationalistes. Ainsi, elle se réjouit du fait que les domaines du travail et de la sécurité sociale soient de juridiction provinciale parce que c'est le seul moyen d'inspirer nos lois de cette philosophie sociale supérieure. De même, elle s'oppose aux tendances centralisatrices du gouvernement fédéral et réclame plus d'autonomie pour les provinces, en particulier pour le Québec, considérant:

“que les Canadiens français sont partie constituante de la Confédération; que la province de Québec a un héritage ethnique, social et religieux à sauvegarder. que le peuple canadien-français, au risque de disparaître comme tel, doit demeurer maître de son éducation, de sa vie sociale et économique.”(5)

Les prises de position de la C.T.C.C. sur l'assurance-maladie en 1943, sur la sécurité sociale, l'éducation et les allocations familiales en 1944, sur la sécurité sociale en 1946 et sur la santé en 1948 s'inspirent des deux idées fondamentales suivantes: le respect des prérogatives provinciales et la reconnaissance par le gouvernement fédéral du caractère particulier du Québec. Au cours des années 1950-1960, la C.T.C.C. cesse de se référer aux valeurs cléricalo-nationalistes pour justifier ses attitudes, mais ses prises de position, en dépit de quelques inconsistances, demeurent fidèles à l'idéologie du nationalisme autonomiste. La C.T.C.C. appuie le gouvernement provinciale dans le combat qu'il a engagé contre le gouvernement fédéral sur le problème de la fiscalité, tout en reconnaissant ce dernier comme l'instance principale en matière d'économique, d'emploi et d'arbitrage des prix.

Le nationalisme autonomiste de la C.T.C.C. se double d'un nationalisme pan-canadien, qui repose sur deux idées principales.

D'une part, on valorise l'autonomie politique canadienne par opposition aux liens de sujétion à l'Angleterre, ce qui est illustré par le passage suivant:

“La C.T.C.C. s'est réjouie de l'abandon des liens qui attachaient encore le Canada avec l'étranger et qui lui rappelaient trop les servitudes passées. L'abolition des appels au Conseil privé et le droit qu'a maintenant le Canada d'amender sa constitution font de notre pays une nation souveraine à laquelle nous avons de nouveaux motifs d'être fiers d'appartenir.

La C.T.C.C. espère que le Gouvernement actuel du Canada aura l'honneur de proclamer l'indépendance complète du Canada pour en faire une République autonome.

La C.T.C.C. croit également que le moment est venu de donner à notre pays les attributs des nations souveraines, tels qu'un drapeau et un hymne national bien à lui."(6)

En 1952, la C.T.C.C. félicite le gouvernement d'avoir nommé un Canadien comme gouverneur général(7) et accueille avec satisfaction l'adoption de l'hymne national et du drapeau canadien.

D'autre part, la C.T.C.C. partage l'idéologie du pacte entre deux nations (bien qu'à l'époque cette expression ne soit pas encore consacrée), ce qui lui permet de situer logiquement l'une par rapport à l'autre, ses deux adhésions nationalistes. Ceci est illustré par plusieurs revendications portant sur l'usage du français dans la fonction publique fédérale et par la déclaration suivante:

"La C.T.C.C. croit opportun de déclarer qu'elle appuie sans réserve le principe fondamental..., à savoir que l'unité nationale suppose l'égalité absolue pour les deux grandes races qui ont bâti le Canada; égalité dans les textes de nos lois constitutionnelles sans doute, mais aussi égalité pratique dans l'application quotidienne des ces lois."(8)

Cette période est aussi marquée par une modification dans les rapports entre les classes sociales et les institutions traditionnelles du milieu. Dirigée par des hommes qui veulent créer un syndicalisme à l'heure de la société industrielle qu'est devenue le Québec, la C.T.C.C. commence à se libérer de l'hégémonie idéologique incontestée de l'élite traditionnelle et progressivement s'efforce de définir la situation de façon autonome et de donner une voix distincte à la classe ouvrière à l'intérieur du milieu nationaliste. La grève d' Abestos en 1949, suivie de celle de Lousiville, puis du conflit chez Dupuis Frères en 1952, signale la fin du "nationalisme de conservation" et l'amorce du "nationalisme de rattrapage" pour la C.T.C.C.

Ce nouveau nationalisme diffère de son prédécesseur non seulement par son contenu et la nature de son "projet," mais aussi par les forces sociales qui l'animent. Nous y reviendrons. Soulignons seulement pour le moment qu'il symbolise en même temps la fin du consensus au sein de la

société québécoise ce que Cyrille Felteau fait bien ressortir dans une rétrospective sur la grève de l'amiante:

“Une société traditionnelle où régnait une harmonie précaire faite de beaucoup de résignations, d'hypocrisie, mais aussi d'arrogance et de paternalisme constatée pour la première fois... sur quelle base fragile elle reposait. L'ébranlement profond qu'elle subit à cette occasion, les fissures qui se feront jour par la suite dans l'édifice social s'élargiront dangereusement quelques années plus tard.”(9)

2. *La Fédération des Travailleurs du Québec*

La Fédération des Travailleurs du Québec a été créée en 1957 par la fusion de la Fédération Provinciale du Travail du Québec (F.P.T.Q.) et la Fédération des Unions Industrielles du Québec (F.U.I.Q.). Il s'agissait de deux organisations régionales regroupant, la première, les syndicats affiliés au Congrès des métiers et du travail du Canada et à la Fédération américaine du travail, l'autre, les syndicats affiliés au Congrès canadien du travail et au Congrès des organisations industrielles.

Fondée en 1938, la F.P.T.Q. n'avait jamais constitué un centre de fermentation idéologique. Elle était en effet un pâle reflet de l'idéologie du syndicalisme d'affaires gompérien. Elle se signalait surtout par sa polémique constante avec les autres groupements syndicaux de la province au nom de l'unité syndicale.

Il importe de souligner par ailleurs l'existence sporadique depuis le début du siècle de courants nationalistes pan-canadiens à l'intérieur des organisations affiliées au Congrès des métiers du travail du Canada (C.M.T.C.) qui contestaient l'emprise américaine sur le syndicalisme au Canada et la forme d'action syndicale qui en découlait. Ces contestations donnèrent lieu à des tensions diverses suivies d'expulsions ou de désaffiliations et de créations de regroupements plus ou moins structurés de “syndicats nationaux.”

Il est cependant intéressant de noter immédiatement qu'à l'assemblée du Congrès du travail du Canada (C.T.C.) de 1974, les éléments nationalistes canadiens feront cause commune avec la F.T.Q. contre la direction du C.T.C. en appuyant les revendications autonomistes de cette dernière. De plus, sous l'effet de l'action de ces derniers, le C.T.C. a posé, au cours des dernières an-

nées, de plus en plus de gestes qui sont dans la ligne d'une "canadianisation" des syndicats canadiens affiliés aux unions internationales.

Si nous rappelons ces faits, c'est que le nationalisme dans les syndicats québécois a toujours joué selon les deux axes de la définition de soi et de la définition de l'autre (l'adversaire), à savoir l'axe "canadian" par opposition à l'internationalisme américain et l'axe "canadien" (canadien-français québécois) par opposition au pancanadianisme (Ottawa). Dans le cas de la F.T.Q., en particulier, l'interaction flottante entre ces deux axes constitue effectivement un point de repère et un élément primordial pour la compréhension de son comportement.

La préoccupation nationaliste selon l'un ou l'autre des deux axes mentionnés est tout simplement absente dans le cheminement idéologique de l'ancienne F.P.T.Q. Marginale par rapport au mouvement syndical F.A.T.-C.M.T.C., la F.P.T.Q. ne se souciait guère des grands problèmes de la société québécoise. La F.U.I.Q., par contre, regroupait les nouveaux syndicats industriels ainsi que des syndicats nationaux, s'inspirait d'une idéologie sociale démocrate adaptée à la situation québécoise et entretenait des rapports fraternels avec la C.T.C.C. Dans son "Manifeste de Joliette" de 1955, elle avait proposé une définition de la situation comportant un projet social démocrate assorti d'un discours nationaliste québécois. Ce discours reflète en particulier une conscience que le Québec n'est pas une province comme les autres ainsi qu'une volonté de l'exprimer face au parti C.C.F. (parti social démocrate, prédécesseur de N.P.D.) et face à la centrale-mère, le C.C.T. En effet, à cause du nationalisme québécois, des divergences ont toujours existé entre la F.U.I.Q. et le C.C.T. ainsi que le C.C.F., de sorte que la première apparaissait parfois comme un trouble-fête face à la politique pancanadienne, à l'anglo-saxonne, du C.C.T. Ainsi, la F.U.I.Q. appuyait les revendications fiscales du gouvernement provincial alors que le C.C.F. s'objectait au principe de la déductibilité de l'impôt provincial, appuyant en cela la politique du gouvernement central à l'égard des contributions fiscales du Québec. Sur le plan constitutionnel, les éléments les plus actifs de la F.U.I.Q. favorisaient la thèse des deux nations, laquelle était rejetée tant par le C.C.T. que par le C.C.F.

Le rejet, au congrès de Joliette, de la recommandation portant sur la formation d'un parti politique québécois, constituait une victoire des partisans du C.C.F. représentés par le président Lamoureux, sur l'aile autonomiste, représentée par le secrétaire-général Mathieu.

A la naissance de la F.T.Q. en 1957, le pouvoir formel est, de façon prépondérante, détenu par les éléments conservateurs et internationaux de l'ancienne F.P.T.Q. Cependant, le dynamisme idéologique et le radicalisme nationaliste de l'ancienne F.U.I.Q. imprègnent très tôt la pensée de la nouvelle centrale. De plus, d'importants événements vont se succéder rapidement en modifiant en profondeur les données de la situation, ce qui entraîne la F.T.Q. dans un processus de redéfinition de soi et de transformation dont le manifeste "L'Etat, rouage de notre exploitation" adopté au Congrès de 1971, marquera l'aboutissement.

Mentionnons ces événements, sans toutefois élaborer à leur sujet. La grève de Murdochville, en 1957, impliquant l'un des plus importants affiliés de la F.T.Q., soit les Métallurgistes-Unis d'Amérique et mettant en cause le droit d'association, déclenche un affrontement entre la F.T.Q. et le gouvernement Duplessis. En 1958, la C.T.C. et la C.C.F. créent le Nouveau Parti Démocratique, ce qui a pour effet d'entraîner la F.T.Q. dans l'action politique. La mort du Premier ministre Duplessis, l'effondrement de l'Union Nationale en 1959-1960 et l'arrivée du Parti Libéral au pouvoir, sont suivis de la montée d'un nouveau courant idéologique dont le néo-nationalisme québécois dit "nationalisme de rattrapage" qui caractérisera en partie la Révolution tranquille. L'idéologie pancanadienne et internationaliste de la F.T.Q. fait tâche d'huile dans le nouveau contexte socio-politique québécois, de sorte que celle-ci se retrouvera en position défavorable face à l'ancienne C.T.C.C. devenue C.S.N., déconfessionnalisée, rajeunie et bien pourvue en cadres syndicaux et devra en conséquence procéder avec difficulté à des réajustements parfois pénibles.

DEUXIEME ETAPE: LA REVOLUTION TRANQUILLE

Pour les historiens, la Révolution tranquille et le "nationalisme de rattrapage" datent de la victoire libérale de 1960. Mais comme nous l'avons signalé précédemment, le mouvement syndical s'était déjà engagé dans le rattrapage bien avant cette date. En effet, au cours des années cinquante, l'idéologie syndicale de rattrapage était à caractère économique. Elle signifiait avant tout la parité avec l'Ontario sur le plan des salaires, des conditions de travail, de la législation sur les normes de travail et les relations de travail, de l'éducation et des services de santé.

Du point de vue nationaliste, la C.S.N. continue de s'inspirer, au début de la Révolution tranquille, de l'idéologie du pacte entre deux nations. Elle opte, au niveau fédéral, en faveur du biculturalisme et de bilinguisme.

“Le Canada est un pays biculturel et cette réalité doit être reconnue à tous les échelons de notre vie nationale...A partir d'une administration unilingue, avec traduction partielle en langue française, on doit se diriger vers une administration vraiment bilingue: deux langues de travail à statut égal.” (10)

Elle cherche sur un autre plan à acquérir le statut d'une centrale syndicale pancanadienne, en soumettant régulièrement des mémoires au cabinet fédéral, en étendant son recrutement à l'extérieur de la province de Québec, en réclamant du gouvernement fédéral une “pleine reconnaissance de droit et de fait”(11) comme centrale syndicale, en luttant pour obtenir une représentation paritaire au sein de la C.C.R.O. et en défendant le principe des unités naturelles à Radio-Canada.

Au niveau provincial, la C.S.N. favorise le renforcement de l'autonomie provinciale en réclamant la compétence provinciale en matière d'habitation, de main-d'oeuvre, d'assurance-chômage, et de sécurité sociale. Elle évite cependant de s'engager dans le grand débat de l'heure sur la question nationale en dépit de la sympathie manifeste d'un bon nombre de ses membres envers le Parti Québécois. Elle s'est toutefois engagée davantage dans le débat sur la question linguistique en dénonçant le bill 63 et en réclamant que le système d'enseignement soit fondée sur la langue et que la langue française devienne la langue de travail au Québec.(12) Elle ira plus loin quelques mois plus tard en prônant l'unilinguisme française à tous le niveaux au Québec tout en annonçant qu'elle ne présentera pas de mémoire à la Commission Gendron.(13)

Dans ce même communiqué de presse, le président de la Confédération émet l'opinion que la question de la langue n'est pas un problème directement syndical car “nous ne sommes pas ici principalement un club de Canadiens-français mais plutôt un club de travailleurs. Evidemment, ce fait comporte des implications linguistiques et culturelles.(14)

Cinq ans plus tard, lors du débat autour du “bill 22”, le président de la C.S.N. fera à nouveau la constatation que l'approfondissement du problème du française langue de travail en tant que *problème syndicale*, en tant que *problème des travailleurs*, n'a pas été une préoc-

cupation des milieux syndicaux.(15)

Le "nationalisme de rattrapage" de la Révolution tranquille fut, pour certains auteurs, le propre de la petite bourgeoisie canadienne-française urbaine qui aspirait à faire du Québec une société industrielle capitaliste moderne (donc nécessitant une intervention massive de l'Etat) dans laquelle les capitalistes autochtones et les technocrates gouvernementaux détiendraient le pouvoir.(16) Cette alliance entre deux fractions de la petite bourgeoisie canadienne-française devait assurer le dynamisme de premières années de la Révolution tranquille et permettre aux organisations syndicales de participer au renouveau national par le truchement de toute une série de mécanismes de concertation et de consultation (S.G.F., Caisse de dépôts et de placement, office de planification, etc...) sur les politiques économiques et sociales du Québec.

Or, à compter de 1965, la cohésion de la petite bourgeoisie s'effrite à cause d'un conflit croissant sur l'idéologie nationaliste, la fraction des technocrates cherchant à pousser de plus en plus loin les visées nationalistes, la fraction néo-capitaliste optant pour le maintien des revendications au seuil déjà atteint. Le programme de la fraction technocrate se retrouvera plus tard dans les formations politiques M.S.A. et P.Q.

Où se situent les syndicats dans cette conjoncture? La C.S.N., pour sa part, entre de plain-pied dans la Révolution tranquille d'autant plus que le mot d'ordre "maître chez nous" cadre d'une façon on ne peut plus opportune avec son nouveau statut de seule centrale authentiquement nationale. Elle jouit en plus de liens privilégiés avec les nouveaux leaders gouvernementaux, alors que la F.T.Q., à cause de son passé est, en quelque sorte, mise en quarantaine par ces derniers. Mais à la différence de la C.T.C.C. qui, à ses débuts, véhiculait une idéologie extrinsèque élaborée par le pouvoir clérical, la C.S.N. est un centre de formation idéologique qui entend s'insérer dynamiquement dans le processus d'évolution de la société québécoise. C'est pourquoi elle conserve une autonomie idéologique même pendant la période "concertation-consultation" avec le pouvoir politique. Mais c'est avec l'accession de Marcel Pepin à la présidence en remplacement de Jean Marchand et la défaite du Parti Libéral en 1966 que cette autonomie idéologique se manifeste de plus en plus concrètement. C'est dans les rapports moraux du président livrés aux Congrès de 1966, 1968, et 1970 qu'elle est graduellement exposée.

Dans ces trois rapports moraux se dégage progressivement une pensée nouvelle que l'on retrouve aussi dans les communiqués de presse, les prises de position et certains mémoires du mouvement.

La redéfinition de l'idéologie repose, au départ, sur une critique globale de la société, comportant trois éléments principaux. Le développement est chaotique et anarchique parce qu'il entraîne la pauvreté au sein de l'abondance, le désordre dans la consommation et l'instabilité économique caractérisée par la hausse effrénée des prix, le chômage chronique et la fermeture d'usines. La démocratie n'est qu'une façade car les puissances de l'argent contrôlent l'économie et l'Etat et constituent un super-pouvoir économique-politique qui subordonne le bien commun à ses intérêts privilégiés et empêche la création d'une démocratie des responsabilités et de la liberté. La situation se détériore constamment en entraînant des inégalités et des disparités socio-économiques de plus en plus grandes.

La nécessité de redéfinir le projet social est la conclusion logique tirée de cette analyse. L'objectif qui s'impose alors, c'est celui d'humaniser et de démocratiser la société: "une société bâtie pour l'homme," dans laquelle l'homme a la primauté sur la matière et domine l'environnement, "un camp de la liberté" dans laquelle l'homme peut exercer véritablement tous ses droits démocratiques en ayant accès aux responsabilités et à la culture.

Dans un autre texte très important de janvier 1970, "Lettre aux militants," le président de la C.S.N. accorde pour la première fois un appui à l'option de l'indépendance du Québec. Traitant de la loi 63 sur la politique linguistique, adoptée vers la fin de l'année 1969, celui-ci déclare ce qui suit;

"L'oppression des Canadiens-français a été si grande qu'il ne faut se surprendre que les jeunes et, à travers eux, le peuple, ne puissent accepter les demi-mesures ..."

"...Ce qui se constate pour la langue fait partie de la mutation de la société québécoise ... la question de la séparation du Québec se posera dans tout son acuité d'ici quelques années à peine. Le seul obstacle actuel, et il n'y en a pas d'autres, c'est la question économique. Dans la mesure où l'on réussira à faire sauter la raison économique, il n'y aura plus rien qui tiendra..."

"Les Anglais voudront faire concession sur concession, il sera trop tard. *Je pense qu'il est même trop tard.*"(17)

La fin des années soixante voit poindre une nouvelle définition de la situation par la C.S.N. Il s'agit d'une idéologie qui privilégie la lutte des classes et le rôle spécial de la classe ouvrière et de ses

organisations syndicales dans le termes d'une double fonction de contestation et de transformation globales de la société québécoise aux points de vue social, économique et politique. Puis avec le document "Ne comptons que sur nos propres moyens" et les rapports moraux de 1972 et 1974, le problème national et le problème ouvrier sont étroitement associés. Il apparaît alors que les travailleurs sont exploités non seulement en tant que membres de la classe ouvrière mais aussi en tant que partie d'un *groupe national* opprimé, dominé et colonisé. Le patronat et les gouvernants sont alors définis non seulement comme des "boss," mais aussi comme des ennemis de la Nation, d'une part parce que le capital étranger (américain et canadien anglais) exploite la collectivité québécoise en freinant son développement alors que le capitalisme autochtone ne joue qu'un rôle satellite par rapport aux intérêts étrangers et d'autre part parce que les pouvoirs politiques aussi bien à Ottawa qu'à Québec, assistant passivement à cette exploitation, sont coupables d'une capitulation tranquille envers les intérêts de ce capitalisme. La conclusion logique de ce raisonnement est que la libération nationale passe par la suppression du système capitaliste en comportant le préalable de l'indépendance du Québec. Marcel Rioux avait décelé, dès 1965, la fusion du socialisme et du nouveau nationalisme chez les jeunes de 18 à 21 ans. Il écrivait: "Je ne crois pas avoir trouvé personne qui fût socialiste sans qu'il fût nationaliste."(18)

Comme nous l'avons déjà fait remarquer auparavant, la F.T.Q. est durement éprouvée par la Révolution tranquille, étant débordée par les forces en présence et devenant politiquement marginale face à sa rivale pour laquelle cette période en est une de cueillette de bénéfices. Elle invoque d'ailleurs avec force cet état de faits pour appuyer ses revendications en faveur d'un statut particulier à l'intérieur du C.T.C.

"Nous devons faire la lutte à une centrale rivale qui ... jouit de l'appui des media d'information; *qui est supportée par les intellectuels, qui est secondée par les nationaléistes.*"(19)

La F.T.Q. connaît en 1965, tout comme la C.S.N., un changement de leadership. Louis Laberge succède à Roger Prevost, décédé subitement. Sous sa direction dynamique, la F.T.Q. procède à une révision de son idéologie dans le but de renouveler son image face à la Révolution tranquille, au néo-nationalisme et à sa rivale syndicale.

Au néo-nationalisme dont le séparatisme représente l'option extrémiste, la F.T.Q. oppose une idéologie de double allégeance, canadienne et québécoise et d'internationalisme ouvrier, en le

qualifiant d'anti-démocratique, d'anti-ouvrier et de néo-cléricalisme laïc.

De l'option de double allégeance découle, comme un corollaire, une adhésion à l'idéologie d'un pacte entre deux nations. Pour la F.T.Q., le Québec n'est définitivement pas une province comme les autres. Si le cadre confédératif lui est prérequis dans une optique internationaliste, celui-ci ne doit pas être transformé en un carcan qui empêche l'affirmation de la personnalité et des caractères particuliers du Québec. "Le Canada est composé de deux nations possédant toutes deux le droit à l'autodétermination qui peut s'exercer dans une confédération réaménagée dans sa constitution et son fonctionnement." Dans cette perspective, la F.T.Q. rejette, comme solutions aux problèmes constitutionnels, le séparatisme, les états-associés, le statu quo et la centralisation fédérale. Elle préconise plutôt une réforme constitutionnelle qui valorise l'Etat provinciale, en lui fournissant les moyens de donner sa pleine mesure dans les domaines qui sont de sa juridiction et en le renforçant comme instrument de promotion collective, par le rapatriement de certains pouvoirs. D'autre part, le Canada doit refléter le caractère binational du pacte entre deux nations.

Pour compléter le tableau, la F.T.Q. s'efforce de démontrer un engagement concret sur le plan du nationalisme culturel. Le français, "langue de travail," en devient le symbole et le principal cheval de bataille. L'image est projetée en 1965 lorsque la F.T.Q. s'associe pour la première fois de son histoire aux célébrations de la Fête de la St-Jean-Baptiste.

La F.T.Q. espère, par cette révision idéologique, exploiter la situation à son avantage car la C.S.N., à ses yeux, porte les stigmates d'une association avec le pouvoir politique au cours d'une pseudo révolution tranquille et paraît faible et démunie à cause de son caractère local et de sa dépendance du milieu nationaliste petit bourgeois par contraste avec le syndicalisme international financièrement puissant, efficace sur le plan des services, et tout désigné pour affronter sur un pied d'égalité le capitalisme multi-national.

Dans ce contexte, il importe que la F.T.Q. conquière le titre de véritable centrale syndicale. Suite à des efforts multiples et soutenus, elle a acquis, en 1974, un statut particulier dans ses relations avec le C.T.C. Il est clair cependant que pour obtenir dans les faits le statut d'une centrale syndicale, la F.T.Q. devra couper de plus en plus de liens avec le C.T.C. Alors l'étape suivante de cette évolution autonome et en même temps nationaliste portera sur les rapports entre la F.T.Q. et les syndicats internationaux, étape qui est déjà amorcée.

En résumé, les deux grandes centrales syndicales se trouvent, à l'aube des années soixante dix, dans une situation de concurrence non dénuée parfois d'une hostilité ouverte, voire de vifs accrochages, tout en évoluant sur des voies convergentes au plan idéologique. Cette convergence apparaît nettement lors de la publication, à la fin de 1971, de leurs manifestes respectifs: "Ne comptons que sur nos propres moyens" et "L'Etat, rouage de notre exploitation." En effet, ces deux documents, conçus selon un schème marxiste, font ressortir avec insistance le problème de la colonisation de l'économie québécoise par l'impérialisme américain et proposent la solution socialiste comme le seul moyen d'accomplir la véritable libération nationale.

TROISIEME ETAPE: L'AFFRONTEMENT, 1970 - 1975

Depuis 1970, chaque année paraît riche en événements sociaux, économiques, politiques et syndicaux. Dans le cadre d'une idéologie de développement, l'enjeu est manifestement le "projet" de la collectivité québécoise. Il s'agit en effet de déterminer dans une communauté qui se définit dans l'ensemble d'une façon nationaliste, le contenu de la nouvelle société, ce qui entraîne le choc des différentes forces en présence. Ce qui nous intéresse ici cependant, c'est de savoir où se situe le syndicalisme dans la conjoncture actuelle et quel sera son avenir dans cette société en devenir.

Depuis 1970, le discours syndical se radicalise tandis que l'action concrète se situe constamment en deçà de ce discours. Il est vrai que l'allégeance des syndiqués est difficile à sonder, mais il semble que le P.Q. parvient à se donner néanmoins des assises stables au sein de la masse ouvrière, syndiquée ou non. Paradoxalement, en même temps que son influence s'étend dans le milieu syndical, le P.Q. est l'objet d'une vive critique des milieux syndicaux de gauche, lesquels réclament la création d'un parti ouvrieriste populaire contrôlé par la classe laborieuse plutôt que par la classe de la petite bourgeoisie. Le mouvement syndical doit maintenant se préparer à faire un choix entre la création d'un parti ouvrieriste ou l'appui au P.Q., faute de mieux. Il s'agit pour lui d'un dilemme de taille; on a pu s'en rendre compte lors des élections de 1973. Alors que les centrales syndicales brûlaient du désir d'asséner des coups au gouvernement Bourassa, elles étaient condamnées à l'immobilité, à la requête du P.Q., qui craignait que l'image négative du syndicalisme n'ait un effet disfonctionnel sur l'opinion publique. La piètre performance du P.Q. sur le plan électoral ne confirma point ses craintes, mais ne manqua pas d'exacerber la frustration et la déception des centrales syndicales. Ainsi, au Congrès de la F.T.Q. qui suivait de peu les élections, une résolution visant à la création éventuelle d'un parti populaire est battue de justesse après un débat mouvementé.

Les principaux documents publiés par la C.S.N. et la F.T.Q. depuis 1970 convergent vers un consensus sur les points suivants:

1. le contrôle étranger, spécialement par le capital américain, sur l'économie québécoise est la principale cause du développement anarchique de celle-ci et des déficiences de sa structure industrielle;

2. remplacer la domination économique étrangère par celle d'une bourgeoisie canadienne-française n'est pas une solution de rechange possible ni souhaitable. Seul l'Etat en utilisant l'épargne collective des masses possède les moyens de racheter une part suffisante de l'économie pour s'en assurer le contrôle;

3. les gouvernements fédéral et provincial ont démissionné face à l'ampleur du problème de la colonisation économique du Québec. Selon la C.S.N., le gouvernement Bourassa "a décidé ... d'accepter ... le fait que le Québec est une colonie économique des Etats-Unis et une colonie politique d'Ottawa." (20) La F.T.Q. est encore plus virulente en disant que par leur politique à-plat-ventriste de soutien et d'appui à l'entreprise privée, les gouvernements font "du raccolage étatique auprès du capitalisme;" (21)

4. il est illusoire de penser qu'un Québec indépendant capitaliste pourra civiliser le capital étranger en imposant des limites à son action et créer un capitalisme d'état pour concurrence les grandes entreprises multi-nationales ou anglo-canadiennes. C'est l'histoire de l'agneau face au loup où le gouvernement provincial fait figure de nain devant des géants étrangers;

5. le seul agent capable de contrer l'emprise étrangère sur l'économie québécoise et de redonner au Québec un bien collectif est l'Etat, pourvu qu'il incarne le pouvoir politique des masses laborieuses.

Le rapport moral intitulé "Vivre à notre goût" du président Pepin au congrès de la C.S.N. de 1974, contient une analyse percutante des relations entre le mouvement syndical et la bourgeoisie québécoise. Il convient aux fins de cette analyse d'en rapporter de larges extraits:

"...la bourgeoisie exerce de moins en moins de pouvoir réel dans la société québécoise. Elle est davantage perçue comme un simple instrument de contrôle entre les mains des grands pouvoirs anglo-américains... Le mouvement syndical québécois évolue vers une autonomie québécoise toujours plus large, une cohérence plus marquée dans ses objectifs économiques, sociaux et politiques, une volonté grandissante

de prendre sa place dans la vie démocratique de la société.”

“Le pouvoir de la bourgeoisie reposait autrefois sur des valeurs de fraternité et de fidélité entre Québécois. On avait ... réussi à nous faire croire que la bourgeoisie était avec nous, qu'elle nous protégerait contre l'envahisseur étranger ... *Tout cela est maintenant du passé. On n'y croit plus.*”

“...Les valeurs de fraternité et fidélité ne sont pas disparues ... Ce qui est disparu ... c'est l'illusion que la bourgeoisie devait en être la seule gardienne. Les valeurs humaines sont passées du domaine de l'illusion dans la réalité des classes populaires et des organisations des travailleurs ... des organisations qui n'ont pas, comme les anciennes élites, l'intention d'abandonner l'activité économique aux étrangers...”(22)

Quelques mois plus tôt, le président, dans le cadre d'un exposé sur une alliance tactique entre les forces syndicales et celles du mouvement nationaliste, demandait que la lutte pour la langue française comme langue de travail soit perçue comme une lutte contre la domination capitaliste, contre le capitaliste étranger et contre les entreprises multi-nationales exigeant la participation de toutes les forces démocratiques et incluant les forces nationalistes. Tout en étant conscient que ces forces nationalistes peuvent être contournées par un adversaire qui les transformerait en forces réactionnaires en leur donnant satisfaction, ce chef syndical considère que nonobstant ce danger, ces forces nationales demeurent un “réservoir immense de forces contre tout ce qui menace de nous réduire.”(23)

Ces remarques sont intéressantes et significatives non seulement en soi mais aussi parce qu'elles proviennent d'un leader politique qui doit élaborer une stratégie en fonction d'une lutte au niveau sociétal. Il semble difficile d'imaginer qu'un dirigeant syndical ontarien, par exemple, puisse faire part de telles préoccupations car celles-ci seraient perçues comme portant sur des questions qui ne sont pas d'intérêt syndical.

Nous avons fait état auparavant du débat qui existe à l'intérieur du monde syndical quant à l'opportunité de créer une nouvelle formation politique populaire ouvrière au lieu de se reposer essentiellement sur le Parti Québécois comme instrument de libération nationale. Cette dernière option est défendue vigoureusement par l'un des plus importants leaders syndicaux, soit Jean Gérin-Lajoie, directeur des métallurgistes unis au Québec.

Sur un premier plan, ce dernier est d'avis que les faiblesses de l'é-

conomie québécoise, en particulier le taux de chômage élevé, sont dues à la double démission de l'Etat du Québec face à l'entreprise privée et face au gouvernement fédéral. Il faut un "Etat complet" pour développer et mettre en vigueur une politique économique susceptible d'enrayer le chômage. C'est pourquoi le mouvement syndical se doit de faire un choix entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial s'il entend vraiment insister sur les responsabilités économiques de l'Etat. Constatant sur un autre plan que la pénétration du P.Q. chez les travailleurs francophones a été, en dépit de l'absence d'un mot d'ordre syndical, beaucoup plus profonde et rapide que la pénétration antérieure de tout autre organisme politique patronné par le mouvement syndical (C.C.F. et N.P.D.), il conclut que toute orientation syndicale qui n'est pas branchée sur l'identité nationale du Québec se condamne par le fait même à la stérilité socio-politique car la conscience nationale est une condition nécessaire et préalable à la conscience sociale et politique.

"Ceux qui délaissent l'indépendance pour mieux préparer la lutte des classes à venir, ... qui méprisent les compromis de la lutte nationale et lui préfèrent la pureté de la lutte des classes après l'indépendance, ceux qui parlent ... d'un Québec socialiste mais très peu d'un Québec indépendant, ceux-là se piquent ... d'être la mouche du coche alors qu'en réalité ils jouent le rôle de Ponce Pilate."(24)

Il importe de souligner, en terminant, un phénomène récent qui peut être considéré comme une manifestation de la libération nationale au sein du mouvement syndical, soit celui de la désaffiliation de certaines sections des syndicats internationaux qui quittent leurs unions internationales pour s'affilier directement à la F.T.Q. Il est intéressant de noter, d'une part, que cette procédure est illégale car la F.T.Q. n'est pas habilitée à recevoir un local syndical si ce dernier n'est pas déjà affilié au C.T.C. et surtout qu'elle se fasse impunément pour le moment. Si ce mouvement prenait de l'ampleur, qu'elles qu'en soient les causes, nationalistes ou autres, la F.T.Q. deviendrait dans les faits une centrale syndicale québécoise au même titre que la C.S.N., ce qui comporterait le risque d'un affrontement, tant avec le C.T.C. que les unions internationales. La contrepartie serait vraisemblablement la renaissance du vieux rêve d'une seule centrale syndicale nationale, laquelle serait susceptible de s'engager dans un projet de création d'une société socialiste dans un Québec indépendant.(25)

1. Il y a lieu d'informer le lecteur que cet article s'inspire largement pour les deux premières étapes du volume suivant: L. M. Tremblay, *Le syndicalisme québécois* (Montreal, 1972). Nous y renvoyons le lecteur intéressé par une étude plus globale et plus détaillée.
2. Un syndicat catholique est formé chez Dupuis Frères, vers 1914, grâce à la collaboration de la famille Dupuis alors propriétaire du magasin.
3. M. Rioux, *Sur l'évolution des idéologies au Québec* (Yonéo, 1967); G. Bourque et Nicole Gagnon-Frenette, "Classes sociales, idéologies et nationalistes au Québec, 1760-1970," *Socialisme québécois*, III, 2 (1970), pp. 13-55.
4. Rapport du président, Procès-verbal, vingt-troisième session du congrès de la C.T.C.C. (Québec, 1944), p. 46.
5. *Ibid.*, résolution no. 72, p. 102.
6. Mémoire de la C.T.C.C. au cabinet fédéral (10 mars 1950), pp. 4-5.
7. Mémoire de la C.T.C.C. au cabinet fédéral (27 mars 1952), p. 1.
8. Mémoire de la C.T.C.C. au cabinet fédéral (12 mars 1948), pp. 2-3.
9. C. Felteau, "La grève de l'amiante, 25 ans après," *Gazette du travail* (août 1974), p. 487.
10. Mémoire de la C.S.N. au cabinet fédéral (11 décembre 1962), pp. 15-16.
11. Mémoire de la C.S.N. au cabinet fédéral (16 février 1966), p. 5.
12. Communiqué de presse de la C.S.N. (Montréal, 26 janvier 1969).
13. Communiqué de presse de la C.S.N. (Montréal, 21 octobre 1969).
14. *Ibid.*
15. M. Pepin, *Le français au travail: une lutte ouvrière et nationale* (Discours prononcé devant l'Association des administrateurs du personnel de la Province de Québec, 16 mars 1974).
16. Bourque et Frenette, "Classes sociales," pp.43-48.
17. M. Pepin, *Lettre aux militants* (C.S.N., 1970); soulignés de l'auteur.
18. M. Rioux, "Conscience ethnique et conscience de class au Québec," *Recherches sociographiques*, VI, 1, (1965), p. 31.
19. F.T.Q., *Mémoire à la Commission du C.T.C. sur la Constitution et les structures* (Montréal, 1970), p. 8; soulignés de nous.
20. M. Pepin, *Pour vaincre* (Rapport moral au Congrès de 1972), p. 42.
21. F.T.Q. *L'Etat, rouage de notre exploitation* (Montréal, 1971), p. 128.
22. M. Pepin, *Vuivre à notre goût* (Rapport moral, 1974), pp. 46-48.
23. M. Pepin, *Le français au travail*.
24. J. Gérin-Lajoie, *La lutte syndicale chez les métallos* (Montréal, 1973), pp. 116-124.
25. En vertu des amendements à ses statuts, adoptés par le Congrès de 1975, la F.T.Q. s'est donné le droit d'accepter l'affiliation directe,

dans certaines circonstances, d'une section locale qui s'est désaffiliée de sa fédération internationale ou nationale.

Tiré de : *Revue canadienne des études sur le nationalisme*, vol. V, no 2, automne 1978

*La reproduction de ce tiré-à-part a été rendue possible
grâce aux aides financières de l'Université de Montréal
et du Ministère du Travail et de la Main-d'œuvre.*

COLLECTION TIRE-A-PART

Numéros déjà parus

- | | | |
|----------------|------|---|
| Tiré-à-part 1 | 1975 | La philosophie du code du travail, par J.-R. Cardin. (épuisé) |
| Tiré-à-part 2 | 1975 | Perspectives nouvelles des relations industrielles, par E. Gosselin. (épuisé) |
| Tiré-à-part 3 | 1975 | Formes de politisation du syndicalisme au Québec, par L. Roback. (épuisé) |
| Tiré-à-part 4 | 1975 | Notes juridiques : accréditation et arbitrage, par C. D'Aoust et A. Rousseau. (épuisé) |
| Tiré-à-part 5 | 1975 | Satisfaction à l'égard de la tâche et de la carrière, par J.-M. Rainville. (épuisé) |
| Tiré-à-part 6 | 1975 | Satisfaction au travail : théorie et mesure, par V. Larouche, F. Delorme et A. Lévesque. (épuisé) |
| Tiré-à-part 7 | 1975 | Les relations du travail dans la fonction publique, par G. Hébert. (épuisé) |
| Tiré-à-part 8 | 1975 | Planification de main-d'œuvre dans l'entreprise, par G. Guérin. (épuisé) |
| Tiré-à-part 9 | 1975 | Les syndicats : devoir de représentation et personnalité juridique, par A. Rousseau. (épuisé) |
| Tiré-à-part 10 | 1975 | Panorama du syndicalisme québécois, par L.-M. Tremblay. (épuisé) |
| Tiré-à-part 11 | 1976 | Offre de travail et motivation des gens à faible revenu, par V. Larouche et B. Belzile. |
| Tiré-à-part 12 | 1976 | L'impact de l'inflation sur la négociation collective, par G. Hébert |
| Tiré-à-part 13 | 1976 | Choix des méthodes dans la recherche d'emploi, par C. Rondeau et G. Guérin. |
| Tiré-à-part 14 | 1976 | Le degré de preuve requis devant l'arbitre de griefs, par C. D'Aoust, F. Delorme et A. Rousseau. |
| Tiré-à-part 15 | 1976 | Accidents du travail : responsabilités des cadres, par G. Hébert. |
| Tiré-à-part 16 | 1977 | Inventaire de satisfaction au travail : validation, par V. Larouche. |
| Tiré-à-part 17 | 1977 | Planification des effectifs étudiants dans le système universitaire, par G. Guérin. |
| Tiré-à-part 18 | 1977 | Le droit du gréviste à son emploi, par A. Rousseau et C. D'Aoust. |

COLLECTION TIRÉ-A-PART

Numéros déjà parus

- Tiré-à-part 19 1977 Les relations du travail dans l'industrie de la construction au Québec, par G. Hébert.
- Tiré-à-part 20 1977 Tembec : un exemple québécois de participation ouvrière, par P. Laporte.
- Tiré-à-part 21 1977 Les relations du travail chez les enseignants, par J.-M. Rainville.
- Tiré-à-part 22 1978 Droit à la grève et droit à la sécurité sociale, par C. D'Aoust et L. Leclerc.
- Tiré-à-part 23 1978 Indexation des salaires et stabilité des prix, par J.-M. Cousineau et R. Lacroix.
- Tiré-à-part 24 1978 Inventaire des besoins des individus au travail, par F. Delorme et V. Larouche.
- Tiré-à-part 25 1978 Enrichissement du travail et satisfaction au travail, par J.-M. Rainville.
- Tiré-à-part 26 1978 Y a-t-il un modèle universel des structures d'organisation ? par M. Brossard et M. Maurice.
- Tiré-à-part 27 1978 Peut-on mesurer la rémunération globale ?, par F. Delorme.
- Tiré-à-part 28 1978 Activité économique, inflation et activité de grève, par J.M. Cousineau et R. Lacroix.
- Tiré-à-part 29 1978 Le développement des ressources humaines, par V. Larouche.
- Tiré-à-part 30 1979 Conditions de travail et santé des travailleurs, par M. Simard.
- Tiré-à-part 31 1979 Négociation et convention collective : introduction, par G. Hébert.
- Tiré-à-part 32 1979 Le rôle du contremaître, par J.M. Rainville.
- Tiré-à-part 33 1979 L'autogestion à Tricofil, par Marcel Simard.
- Tiré-à-part 34 1979 Facteurs explicatifs de la satisfaction dans le travail, par J.-M. Rainville et G. Guérin.
- Tiré-à-part 35 1979 Le nationalisme au sein des syndicats québécois, par L. Roback et L.-M. Tremblay.